



Réunion du 16 avril 2008 avec Michel AYMERIC Directeur des Affaires Maritimes

Union des Syndicats de l'Équipement

30 passage de l'Arche - 92055 La Défense cedex
téléphone : 01 40 81 24 00 - fax : 01 40 81 24 05

Étaient présents : le CGT, FO et SNA

La délégation CFDT était conduite par Claude Drouglazet, membre du BN accompagné de Philippe Le Clainche.

Mr Aymeric a insisté sur le caractère informatif et informel de la réunion. Il s'agit d'un simple point d'étape car rien n'est encore décidé. Les réformes en cours ont été présentées comme suit :

1 - Les Administrations Centrales :

Le périmètre actuel des missions (hors la pêche) est sous l'autorité de :

- - DGMTI qui comprend la Direction de la Mer + la flotte de Commerce
- - DGHLN qui comprend la sous direction du Littoral (ex Min de l'Environnement)
- - Ports : répartis entre la Direction des infrastructures et celle des services.

Pour ce qui concerne L'ENIM il conviendra de prendre l'attache de son Directeur

2 - Les Services Déconcentrés :

Les projets présentés sont, à ce jour, **NON ARBITRÉS**

Les DDAM doivent s'inscrire dans les schémas de fusion actuels (DDE-DDAF) en restant identifiées comme telles. Cependant une proposition de création de Direction de Façade Maritime (DFM) a été produite pour ce qui concerne la sécurité maritime et la police des pêches.

Ces DFM, au nombre de 3 ou 4, seraient inter-régionales sous autorité préfectorale et concerneraient les CROSS, les CSN et les ULAM

Au niveau régional les DRAM intégrées au DFM ne se justifient plus, d'autant que les compétences économiques seraient transférées aux DRAF.

3 - Enseignement Maritime :

- Enseignement supérieur : Suppression de 2 ENMM sur 4 dans le cadre d'un Établissement Public unique
- Enseignement secondaire (LPM) : Transfert au MAP sauf le contrôle pédagogique

4 - Les Pêches Maritimes :

- - Transfert de compétence du CNTS au MAP : Le personnel de LO serait reconverti sur place
- - CSP/Etel : Renforcement des effectifs en ETP
- - Transfert des services Eco des DRAM vers les DRAF

Avis de la CFDT :

La réunion à la DAM a confirmé un certain nombre d'information qui circulait dans les services. Ce qui frappant c'est le manque d'ambition et l'absence de stratégie de la DAM qui subit sans broncher les contraintes de la RGPP. La CFDT a fait des contre propositions dans le cadre du MEEDDAT, notamment la fusion des Services Maritimes de l'ensemble du Ministère. Ces propositions sont restées sans réponse pour l'instant ! En fait la DAM et la DPMA du MAP ont inventé un nouveau concept administratif, la DFM, pour la défense exclusive des Personnels militaires. Il est clair que le personnel civil dans cette affaire n'a rien à gagner et tout à perdre. C'est pourquoi la CFDT continuera avec son secrétaire général dans toute les instances de concertation ministérielle et interministérielle à défendre l'idée d'une Administration civile de la Mer unifiée de plein exercice au sein du MEEDDAT pour un service public de qualité et de proximité au bénéfice des populations littorales en particulier.